

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

présomption d'innocence Question écrite n° 113769

#### Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les décisions de justice rendues pour crimes de sang comme ce fut le cas pour l'affaire du meurtre de Lunel. Il lui demande pourquoi la justice rend des jugements sans se fonder sur la présomption d'innocence des accusés et sans apport de preuves irréfutables de la culpabilité du prévenu alors que ces deux fondements constituent le socle juridique dont le code pénal fait parti.

#### Données clés

Auteur : M. Jacques Remiller

Circonscription: Isère (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 113769

Rubrique: Droit pénal

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 12 juillet 2011, page 7547 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)